



## Réunion du Bureau du S.D.E. du 15 septembre 2017

### Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille dix sept, le Bureau s'est réuni le vendredi 15 septembre, à 17 h 00, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Énergie, sous la présidence de M. Daniel Frossard, Président.

Étaient présents :

*Pour le Bureau :* M. Frossard (Président) ;  
Mmes Boirie, Curbet, Pourteau et Vergez ;  
MM. Dabezies, Dutour, Fourcade, Guilhas, Laffaille, Laffont et Mur

*Excusés :* Mmes Bourdeu, Carrère, Durrieu, Mendes et Solles ;  
MM Armary, Boubee, Cazabat, Lussan, Pelieu et Piron

*Pour les services du SDE :* M. Rouch (Directeur), Dominique Alexandre, Matthieu Baheu, Jean Chanéac, Maurice Dossat, Marco Ithuralde, Christine Linxe, Denis Maumus et Marie-Noëlle Mainguy

### Ordre du jour

- *Décisions suite à la CAO*
- *Evolution de la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie*
- *Conférence des 13 SDE d'Occitanie au Pic du Midi le 28 septembre (partenariats régionaux)*
- *Lancement de l'enquête « besoins 2018 » auprès des communes*
- *Points d'information : valorisation des CEE, énergies renouvelables*
- *Mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) : assurance des primes*
- *Planning SDE 2<sup>ème</sup> semestre 2017*
- *Questions diverses*

**La première question à l'ordre du jour** concerne les propositions de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie peu avant la réunion de bureau.

Cette Commission d'Appel d'Offres était présidée par François Fortassin, décédé. Daniel Frossard la présidera désormais et propose que Francis Dutour, suppléant de Monsieur Fortassin, devienne membre titulaire. Cette décision est acceptée à l'unanimité par le Bureau.

Monsieur Rouch rappelle les marchés qui ont fait l'objet de la réunion de la CAO, à savoir : le géo-référencement des réseaux d'éclairage public, la pico-centrale du Rioumajou et le lancement des audits énergétiques. Il laisse la parole à Dominique Alexandre qui présente les conclusions de l'analyse du premier marché.

Pour les 4 lots concernés, 6 entreprises ont remis une offre. En ce qui concerne les lots 1, 2 et 3, la CAO propose de poursuivre les investigations avec les entreprises SARL ADRE, PARERA et SGEA afin d'affiner leur proposition. Les propositions relatives au lot 4 n'ayant pas donné satisfaction, il est proposé de ne pas donner suite et de relancer un nouvel appel d'offres en 2018. Le bureau prend note de la décision de la CAO pour les 3 premiers lots et se dit favorable au lancement d'un nouveau marché en 2018 pour le lot 4.

Dominique Alexandre poursuit par la présentation du bilan de la négociation engagée avec Cam Energie et Talazac pour la réalisation de travaux d'implantation d'une pico-centrale servant à alimenter l'hospice du Rioumajou. Au vu des prestations proposées, il apparaît que l'entreprise Talazac est la mieux disante. Le bureau approuve le choix de la CAO et ***une délibération est prise en ce sens.***

N°	Objet de la délibération
DL67-09-2017	<p style="text-align: center;"><b>Commune de Saint-Lary</b> <b>Alimentation électrique de l'hospice du Rioumajou par une pico-centrale</b> <b>Choix du prestataire</b></p> <p>Le Président rappelle aux membres du bureau la décision prise par délibération du 12 juillet 2017 d'engager une négociation avec les entreprises Cam Energie et Talazac Energie qui avaient présenté des offres ne répondant pas complètement au cahier des charges du SDE.</p> <p>Après analyse et au vu des prestations proposées, il propose de retenir l'entreprise Talazac qui est la mieux disante pour un montant HT de 365 545 €.</p> <p>Où cet exposé, les membres du bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approuvent cette proposition,</li> <li>- autorisent le Président à signer tout document se rapportant à cette consultation</li> </ul>

Le dernier marché à l'ordre du jour, relatif aux audits énergétiques, est présenté par Denis Maumus. Il rappelle qu'il s'agit d'un accord-cadre avec marché subséquent. Il a demandé l'autorisation de la Commission pour le lancement du marché subséquent qui portera sur 9 projets dont 8 dans les communes de Beudéan, Camous, Castelnau-Magnoac, Escala, Jarret et 1 pour un bâtiment du SDE. Le Bureau est favorable à la décision de la CAO et ***une délibération est prise en ce sens.***

N°	Objet de la délibération
D 68-09-2017	<p align="center"><b>Audits énergétiques - lancement du 1<sup>er</sup> marché subséquent -</b></p> <p>Le Président rappelle l'accord-cadre qui a été lancé le 2 juin dernier concernant l'étude de diagnostics énergétiques de bâtiments communaux ou intercommunaux.</p> <p>D'autre part, le service de Conseil en Energie Partagé a réalisé une enquête pour identifier les besoins des communes dans ce domaine. Afin de poursuivre le traitement de ces dossiers, les 3 bureaux d'études sélectionnés dans l'accord-cadre doivent être consultés dans le cadre d'un marché subséquent.</p> <p>Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- décident de lancer le premier marché subséquent pour la réalisation des 9 audits énergétiques ;</li> <li>- autorisent le Président, responsable du marché, à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>

**Le deuxième point évoqué** concerne la tenue de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie.

M. Frossard rappelle les changements apportés à la composition des membres de cette Commission suite à la modification des intercommunalités intervenue cette année. M. Rouch présente l'ordre du jour de la réunion et propose la date du vendredi 13 octobre à 17 h 00. Cette décision est acceptée à l'unanimité.

**Le sujet suivant** porte sur la conférence des 13 SDE d'Occitanie au Pic du Midi le 28 septembre prochain.

Monsieur Rouch rappelle que Monsieur Fortassin, en tant que premier Président de l'Entente, avait souhaité que la première réunion se tienne au Pic du Midi. Cette décision sera respectée. Il détaille ensuite le programme de la journée ainsi que le budget. Le Bureau donne son accord à cette proposition et ***une délibération est prise en ce sens.***

N°	Objet de la délibération										
DL 66-09-2017	<p align="center"><b>Conférence annuelle des SDE d'Occitanie</b></p> <p>Le Président informe les membres du bureau de l'organisation de la conférence des 13 Syndicats d'Occitanie, réunis sous la forme d'une entente régionale, baptisée Territoire d'Energie d'Occitanie.</p> <p>Le budget pour le SDE65 est estimé à 6 000 € environ :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>Soirée « ciel étoilé ».....</td> <td align="right">4 100 €</td> </tr> <tr> <td>Buffet d'accueil .....</td> <td align="right">900 €</td> </tr> <tr> <td>Documents de communication .....</td> <td align="right">800 €</td> </tr> <tr> <td>Divers et imprévus.....</td> <td align="right">200 €</td> </tr> <tr> <td> Total</td> <td align="right"> 6 000 €</td> </tr> </table> <p>Où cet exposé, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le Président à mettre en place cet événement et à engager les dépenses correspondante</p>	Soirée « ciel étoilé ».....	4 100 €	Buffet d'accueil .....	900 €	Documents de communication .....	800 €	Divers et imprévus.....	200 €	 Total	 6 000 €
Soirée « ciel étoilé ».....	4 100 €										
Buffet d'accueil .....	900 €										
Documents de communication .....	800 €										
Divers et imprévus.....	200 €										
 Total	 6 000 €										

Le directeur laisse ensuite la parole à Maurice Dossat qui présente l'enquête de recensement des besoins des communes pour 2018 qui va être lancée début octobre. Cette enquête comporte 3 volets : l'électrification, l'éclairage public et l'énergie. Monsieur Dossat souhaite que les communes qui ont encore des fils nus sur leur territoire demandent leur inscription sur le programme Sécurisation en sachant qu'elles ne paieront que 10 % du montant HT des travaux.

Monsieur Rouch précise qu'il y a encore 500 km de fils nus sur les Hautes-Pyrénées et que 30 à 40 km de fils nus sont enfouis chaque année.

La discussion se poursuit par la vente des certificats d'économies d'énergie. Monsieur Rouch indique qu'au vu du cours actuel, la période est favorable pour la vente. Le Ministère a validé l'attribution de 19 154 063 KWh Cumac au SDE pour le dossier qu'il a présenté. Il propose donc la mise en vente de ces certificats au plus offrant fin septembre. Le bureau donne son accord et ***une délibération est à prendre en ce sens.***

N°	Objet de la délibération
D 69-09-2017	<p style="text-align: center;"><b>Vente des Certificats d'Economies d'Energie</b></p> <p>Le Président explique aux membres du bureau que le Ministère de l'Ecologie a validé l'attribution de 19 154 063 kWh Cumac au SDE65 pour le dossier présenté avant l'été, relatif aux économies d'énergie réalisées en matière d'éclairage public.</p> <p>Il propose de mettre en vente au plus offrant ces CEE dans la mesure où le cours actuel est très favorable. Le prix espéré est de 90 000 € environ.</p> <p>Ouï cet exposé, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le Président à engager cette consultation.</p>

Denis Maumus et Jean Chanéac font le point sur les énergies renouvelables. Denis Maumus aborde le dossier des réseaux de chaleur. Il informe les membres du bureau de l'avancée des travaux du réseau de chaleur sur la commune de Castelnau-Magnoac, avec une mise en service prévue pour le 15 octobre ; pour les communes de Luz-Saint-Sauveur, Saint-Lary et Séméac, les dossiers en sont au stade de la phase d'avant-projet sommaire, les études pour Arreau et Lourdes sont en cours de faisabilité.

Jean Chanéac intervient ensuite pour la partie hydroélectricité. Il rappelle les dossiers en cours ou à venir dans ce domaine. 2 études plus spécifiques portent sur 2 cours d'eau classés, le Barrada à Gèdre et la Neste de Saux à Aragnouet. Il précise qu'une réunion de la Commission Transition Energétique présidée par Jean-Claude Piron aura lieu prochainement pour détailler ces projets. Le Président invite les membres du bureau qui le souhaitent à y assister.

***Le sujet suivant concerne le contrat de prévoyance des agents du SDE65.***

Ce dossier est présenté par Messieurs Frossard et Rouch.

Suite au contrôle de l'URSSAF, si le SDE paie 100 % de l'assurance prévoyance, l'agent doit payer la CSG sur les indemnités versées par la Mutuelle Nationale Territoriale en cas de maladie.

De plus, la prise en charge des primes n'est pas assurée actuellement par le contrat prévoyance. Pour corriger ces deux points, il est proposé au SDE de prendre en charge la couverture salaire à 55 % au lieu de 100 % et la couverture primes à 50 %.

Afin que ce dossier soit validé, il doit être soumis à l'avis du Comité Technique. Le Bureau donne son aval à cette démarche.

***Le calendrier des rencontres à venir pour le deuxième semestre est présenté au bureau.***

Le salon Energaïa à Montpellier se tiendra à Montpellier les 13 et 14 décembre prochains. Les membres du bureau réfléchissent à leur éventuelle participation. Suite à la CAO du 6 octobre qui porte sur l'ouverture des plis de l'accord-cadre travaux 2018/2021, la date du 24 octobre est également proposée pour la tenue d'une deuxième Commission d'Appel d'Offres.

***Questions diverses « 1 » :***

**Le directeur rappelle le dispositif PCT** qui a été mis en place en 2009 relatif au financement des extensions de réseaux électriques. Afin de poursuivre ce dispositif, un nouvel avenant doit être signé. Les dispositions financières ne changeant pas, le bureau autorise le Président à le signer. ***Une délibération est à prendre en ce sens.***

N°	Objet de la délibération
D 65-09-2017	<p data-bbox="491 689 1362 745"><b><i>Avenant n° 8 au contrat de concession de distribution publique d'électricité du 17 octobre 1994 relatif à l'application du protocole PCT</i></b></p> <p data-bbox="435 779 1423 869">Le Président rappelle le dispositif PCT (Part Couverte par le Tarif) permettant, via le concessionnaire Enedis, d'apporter une participation financière de 40 % aux travaux d'extension de réseau pour de nouveaux abonnés en zones rurales.</p> <p data-bbox="435 902 1423 992">Afin de permettre la poursuite de ce dispositif en Hautes-Pyrénées, il y a lieu de signer avec Enedis un nouvel avenant (avenant n° 8) en application de l'avenant n° 3 du protocole national PCT.</p> <p data-bbox="435 1025 1390 1059">Cet avenant couvrira une période de 5 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021.</p> <p data-bbox="435 1093 1423 1160">Les dispositions financières restant inchangées, le bureau approuve à l'unanimité la signature de cet avenant n° 8 et autorise le Président à le signer.</p>

Claudine Boirie enchaîne sur les projets de la commune de Gerde qui prennent du retard. Elle demande à ce qu'une réunion de coordination ait lieu début septembre.

Madame Curbet évoque l'enquête lancée par le SDE65 portant sur le transfert des contrats électriques de l'éclairage public au SDE65. Elle demande quels seraient les avantages pour les communes. Monsieur Rouch lui explique que la commune aura une vue d'ensemble sur la gestion de l'éclairage public ainsi qu'un gain sur sa facture électrique. Madame Vergès parle de la durée d'engagement de la commune. Le directeur rappelle que la commune a le libre choix de s'engager ou pas avec le Syndicat. François Dabezies souligne la « lourdeur » du traitement en interne. Pour conclure sur ce sujet, le directeur signale que ce sujet sera abordé lors de la prochaine assemblée générale qui aura lieu le 15 décembre prochain.

***PJ au présent compte-rendu :***

***PJ au présent compte-rendu :***

*Diaporama*

*DL 65-09-2017 Avenant n° 8 au contrat de concession de distribution publique d'électricité du 17 octobre 1994 relatif à l'application du protocole PCT*

*DL 66-09-2017 Conférence annuelle des SDE d'Occitanie*

*DL 67-09-2017 Commune de Saint-Lary - alimentation électrique de l'hospice du Rioumajou par une pico-centrale-choix du prestataire*

*DL 68-09-2017 Audits énergétiques - lancement du 1<sup>er</sup> marché subséquent -*

*DL 69-09-2017 Vente des Certificats d'Economies d'Energie*

***Le Président***

***Daniel FROSSARD***

***Les membres du Bureau***

Claudine Boirie

Ginette Curbet

François Dabezies

Francis Dutour

André Fourcade

Jean Guilhas

Yves Laffaille

François-Jean Laffont

Ange Mur

Thérèse Pourteau

Nicole Vergès